

Ville de lillers

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune
Canton de Lillers



CCAS Pierre Vilain

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 CCAS DE LILLERS

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-III01ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Conseil d'Administration du 27 février 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE – Contexte national et territorial

II. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

II.1. Le budget général du CCAS

II.1.A: Les dépenses de fonctionnement

II.1.B: Les recettes de fonctionnement

II.1.C: Les dépenses d'investissement

II.1.D: Les recettes d'investissement

II.2. : Les budgets annexes

II.2.A: Les dépenses de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.B: Les recettes de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.C: Les dépenses d'investissement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.D: Les recettes d'investissement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1. Au niveau du budget général du CCAS

III.1.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2020

III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2020

III.1.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2020

III.1.D : Les recettes d'investissement prévues en 2020

III.2. : Au niveau des budgets annexes (SAAD –SSIAD et Résidence A.Croizat)

III.2.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2020

III.2.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2020

III.2.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2020

III.2.D : Les recettes d'investissement prévues en 2020

CONCLUSION

ANNEXES :

1. Tableaux d'analyse financière pluriannuelle 2014-2019

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-1101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

INTRODUCTION

Dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il est obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation doit comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312- 1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 (LFPF) dispose que les collectivités concernées par l'obligation de tenue d'un DOB, doivent à cette occasion, présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le débat d'orientation budgétaire donne l'occasion d'évoquer l'exercice de l'année antérieure et d'ouvrir les perspectives des mois à venir.

Il convient toutefois d'inscrire l'action du CCAS – donc les résultats budgétaires de l'année 2019 et les prévisions 2020- dans un contexte où les incertitudes sont nombreuses. Aussi faut-il replacer l'action du CCAS de

Lillers dans le cadre réglementaire actuel et de la nouvelle configuration territoriale de l'Intercommunalité et des aléas du futur.

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE – CONTEXTE NATIONAL ET TERRITORIAL

L'existence, le développement, l'évolution des services du CCAS sont la traduction d'une volonté politique dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale sur la commune de LILLERS.

Le CCAS a pour missions l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes et des familles le sollicitant afin de faire valoir leurs droits et assurer, si besoin, un suivi de leurs situations. Il anime également une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels. Il gère différents services et établissements, services qui sont structurés en fonction des publics auprès desquels ils interviennent.

Solidarités et Prévention : Aide Sociale Légale et Facultative, Insertion, Prévention Santé, Personnes âgées et Personnes Handicapées

Aide aux Personnes Agées et porteuses de Handicap : Le Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile, le Service de Soins Infirmiers A Domicile, la Résidence Ambroise Croizat

Accueil de la Petite Enfance : Crèche familiale Les Petits Poucets et Relais Assistantes Maternelles (jusqu'au 31/12/2019 car transféré à la CABBALR au 01/01/2020)

Education : Programme de Réussite Educative

Logement : service logement, lutte contre l'habitat indigne

Le CCAS continue à mener ses missions auprès des publics concernés, malgré les multiples défis auxquels il est confronté comme le resserrement du volume de ses recettes et l'évolution – quasi mécanique – de ses dépenses. D'autant que l'exercice des multiples missions du CCAS repose essentiellement sur l'intervention des agents auprès des populations les plus fragiles que sont les aînés et les jeunes enfants. Elle se traduit donc par les dépenses de personnel qui représente 76.62% du budget global et 93.73% pour le budget du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile.

En effet, les conséquences de la situation économique perdurent notamment avec des impacts économiques, sociaux et sociétaux de plus en plus profonds qui ne laissent pas espérer une quelconque évolution positive significative et durable pour la grande majorité de la population.

Accusé de réception en préfecture
062-266206160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

En première ligne face aux conséquences de cette crise, il convient de souligner que l'amputation des dotations versées par l'Etat à un moment où ce dernier contraint ces mêmes collectivités à dépenser plus, est une contradiction majeure d'un système sclérosé par les règles du libéralisme.

L'austérité budgétaire touche toutes les collectivités locales qui après avoir subi le gel puis les baisses des dotations vont subir la diminution de ces dotations d'Etat qui ont-elles-mêmes pour conséquences la baisse des aides de nos partenaires financiers (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, CARSAT, ...).

Malgré ce contexte économique et social dégradé, nous sommes – encore et toujours – dans une démarche volontariste de développement des services publics municipaux qui sont l'un des facteurs d'attractivité de la commune.

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels sont confrontés nos concitoyens, et plus largement la société actuelle, les élus et les services publics locaux se doivent d'être toujours plus présents, plus réactifs et professionnels dans leurs multiples interventions et peut être plus encore sur ce sujet sensible qu'est la solidarité.

Afin de répondre au plus près aux attentes et besoins des habitants et de construire un programme d'actions sociales pluriannuel et multidimensionnel, une Analyse des Besoins Sociaux sera réalisée en 2020 par le COMPAS/ TIS (Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale / Traitement des Informations Sociales)

La commune de Lillers a fait son entrée dans la nouvelle géographie prioritaire en 2014 et son centre-ville est classé quartier prioritaire. Ce quartier prioritaire se compose de 2580 habitants. La population du centre-ville est relativement jeune, en majorité composée d'ouvriers et d'employés.

Le diagnostic établi dans le cadre de ce contrat de ville a fait apparaître :

- Des familles fragilisées et des enfants en difficulté scolaire, avec notamment une forte proportion de familles monoparentales ou vivant seules dans le centre de Lillers, un niveau de qualification faible et un taux d'emploi faible
- Des enfants et adolescents en difficulté scolaire et en manque de repère

Les enjeux en matière de jeunesse, parentalité et réussite éducative sont le soutien à l'éducation et accompagnement à la parentalité et l'accompagnement scolaire et lutte contre l'échec et l'absentéisme

- La présence d'acteurs sociaux investis mais dont le travail collaboratif doit encore être renforcé.

Les enjeux en matière d'action sociale sont : Le soutien à l'insertion sociale ; L'action coordonnée pour l'action sociale en faveur des personnes défavorisées ou isolées ; Le développement d'une plus grande ouverture d'esprit, d'une meilleure estime de soi et de la découverte de l'autre ; Le soutien particulier aux familles monoparentales ; Le développement de la participation des habitants

- Des difficultés de santé importantes et des démarches de prévention insuffisantes malgré un CCAS moteur des actions en faveur de la santé.

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101R0B-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Les enjeux en matière de santé et accès aux soins sont : la lutte contre la désertification médicale ; Le développement de la prévention santé, de l'hygiène et de l'accès aux soins et la lutte contre les facteurs de surmortalité

Le programme d'actions 2015-2020 du contrat de Ville comporte plusieurs axes portés par le CCAS, en collaboration avec les différents partenaires institutionnels.

1. La mise en place d'un programme d'actions dont l'objectif est de rendre l'utilisateur acteur et responsable de sa santé :
 - Mettre en place des parcours de santé
 - Développer des bilans de santé en lien avec la CPAM
 - Travailler dans la durée, la globalité et la transversalité avec les relais habitants, les établissements scolaires et le réseau des professionnels de santé

2. La candidature de la Ville de Lillers et du CCAS qui est le porteur juridique du Programme de Réussite Educative avait été retenue en 2015. Le PRE est un dispositif qui a été mis en œuvre dans le cadre du plan de cohésion sociale de 2005. Il mobilise de nombreux acteurs institutionnels et associatifs de l'échelon national à l'échelon local. L'originalité de ce dispositif réside dans une approche pluridisciplinaire du concept de réussite éducative qui prône l'accompagnement personnalisé de l'enfant et la participation des familles. Ce dispositif contractualisé pour 3 ans (2015 – 2017) est reconduit en 2018 – 2020.

Il est à noter également qu'au sein de la CABBALR un CIAS a été installé, ainsi que un Contrat Local de Santé et un Contrat Local de Santé Mentale.

Le CCAS de Lillers participe à la mise en place de ces nouveaux dispositifs au sein de l'intercommunalité, afin de développer les projets partenariaux sur ce nouveau territoire et également de donner une nouvelle dimension aux actions en direction des publics concernés.

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-III01ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, la situation du budget du CCAS, tant en fonctionnement qu'en investissement et dans un deuxième temps, la situation des budgets annexes (SAAD- SSIAD et RESIDENCE AMBROISE CROIZAT) :

II-1. Le budget général du CCAS

II-1-A : Les dépenses de fonctionnement

En 2019, le montant des dépenses de fonctionnement a augmenté de 153 649 € par rapport à 2018 puisqu'il est passé de 1 275 144 € à 1 428 793€ :

- Une subvention de fonctionnement de 42 000 € (35 000€ en 2018) a été versée à la Résidence Autonomie A. Croizat pour pallier à la baisse des recettes d'hébergements. Des appartements ne peuvent plus être proposés à la location compte tenu des contraintes et désordres subis par le bâtiment.
- Une subvention de 158 00,00€ au SAAD (20 000€ en 2018) 8 agents ont été titularisés en décembre 2019 (double paie ce mois-là) Des agents continuent d'être payés en maladie et n'ont pas pu être repris dans l'assurance du personnel, un agent a été reconnu en maladie longue durée (rappel de plein traitement su un an et demi)
- Des factures multi budgets dont le montant s'élève à 77 279 € (74 168 € en 2018).
- Malgré le travail important des agents du service Solidarités Prévention basé sur un accompagnement éducatif de ces familles qui a permis de contrôler l'évolution du montant global des aides accordées, ce montant a augmenté de 5 446 € en 2019 puisqu'il est passé de 16 558 € en 2018 à 22 004 € en 2019. Cela s'explique en majeure partie par l'augmentation de demandes pour frais d'obsèques

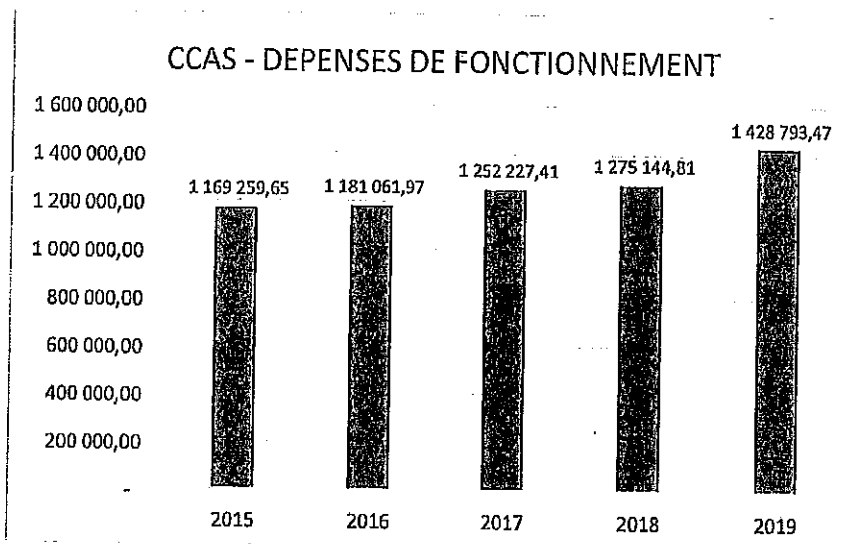
	2018	2019
Chèques alimentaires	9 460 €	14 000€
Autres aides : énergie- loyer- obsèques.....	7 097,93 €	8 004.38€

Que ce soit pour négocier des délais de paiement, aider à la constitution de dossier de surendettement, à l'accompagnement dans l'intégration d'un logement ou l'accompagnement

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101RDB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

budgétaire, le professionnalisme et la proximité des agents d'accueil du CCAS constituent un excellent travail de prévention

Certes le montant des dépenses de fonctionnement a augmenté mais pas autant que nous aurions pu le craindre, car certains facteurs ont permis de contenir cette augmentation, notamment le départ en retraite en 2019 d'un agent du CCAS de catégorie A remplacé par un agent de catégorie B mais également la vigilance apportée au contrôle des dépenses.



II-1-B : Les recettes de fonctionnement

Quant aux recettes, elles ont augmenté de 183 667 € passant de 1 214 134.54 € à 1 397 802.37 € en 2019.

-Les recettes 2019 du CCAS sont constituées par :

- La subvention de la Ville : 900 000 € / 750 000 € en 2018
- La subvention du CGET (pour le PRE) : 64 728.20 € / 48 972 € en 2018
- La Subvention du CGET et de l'ARS pour le projet santé : 22 522.00€
- La subvention de la CAF (pour le PRE) : 1 552.60 € / 3 716.8 € en 2018
- Recettes festivités (buvettes, festival Age d'or) : 7 548.50 € / 9 241.90€ en 2018
- PSU et subvention de la CAF pour crèche familiale : 180 659.89 € / 167 474.04 € en 2018
- Participation des parents crèche familiale : 39 878.17€ / 41 384.58 € en 2018
- PSU et subvention de la CAF, subvention MSA pour le RAM : 15 240.82 € / 12 529.70 € en 2018
- Subvention Département pour Référent Solidarité : 7 072.20 €
- Baux (fermages et location rue des Promenades) : 20 728.81 € / 20 764.88 € en 2018
- Concessions cimetière : 2 083.31 € / 2 689.71 € en 2018
- Factures Lingerie : 7 108.80 € / 5 559.10 € en 2018
- Remboursement salaires par assurances statutaires : 27 282.69 €

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

- Remboursement frais budgets annexes : 77 279.46 € / 74 168.10 € en 2018
- Remboursement salaire budgets annexes : 5 539.87 € / 30 222.94 € en 2018
- Recette d'ordre : 13 529.39 € / 2 837.40 en 2018
- Autres recettes (dons, quêtes, vente de biens, avoirs sur facture, etc..) : 5 047.66 € / 3 458.80 € en 2018

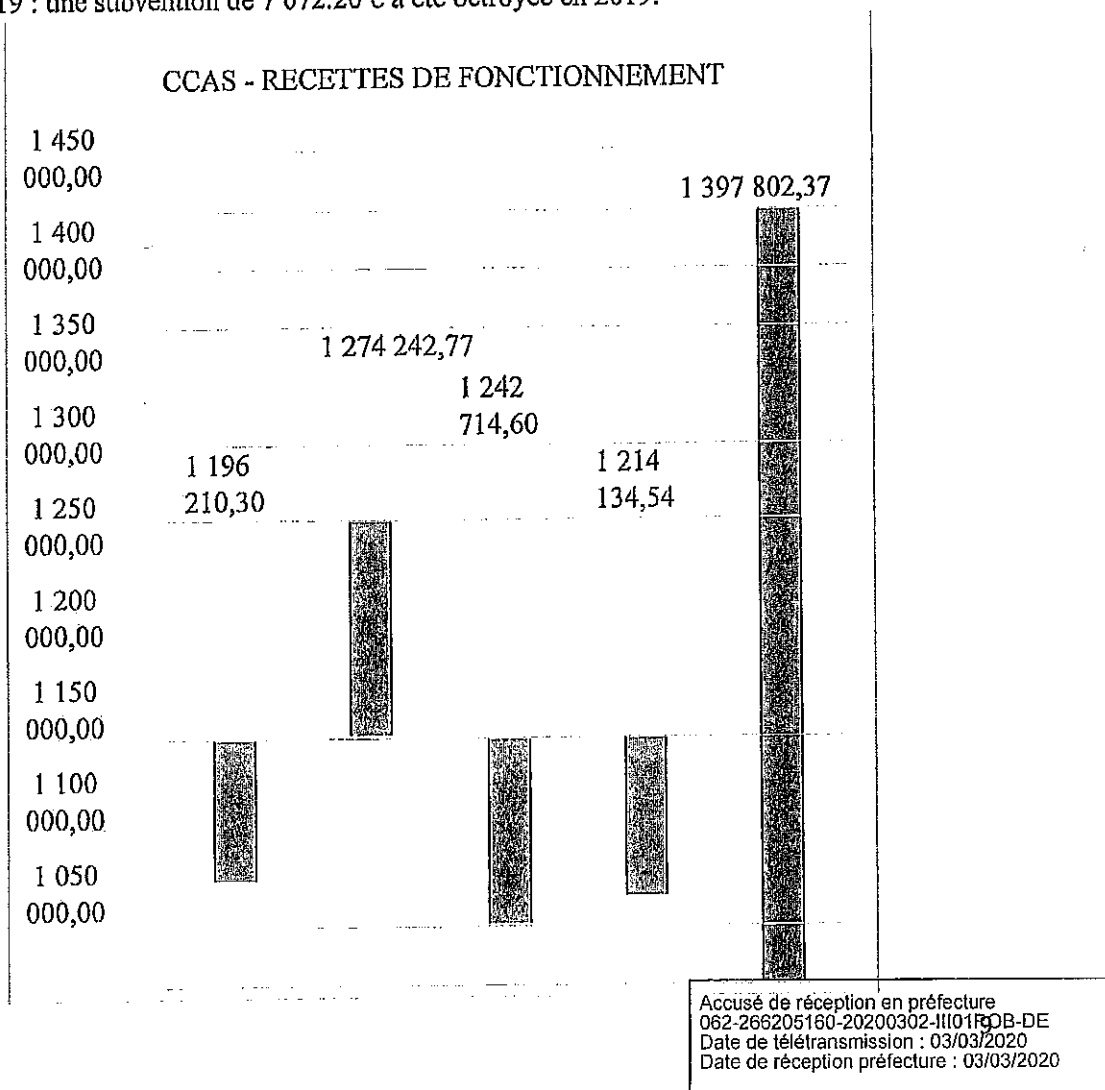
-Un excédent de fonctionnement des années antérieures a été repris pour un montant de 70 646.69 €.

Au niveau de la crèche, le nombre d'enfants accueillis sur l'année 2019 (51) est identique à 2018.

Le nombre d'heures facturées en 2019 (37 466 heures) a baissé de 1.04 % par rapport à 2018 (37 860 heures).

Le taux d'occupation en 2019 est de 47.60 % ; il était de 48 % en 2018 ;

Au niveau du service RSA, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018 – 2020 pour la réalisation de la mission référent solidarité (RSA) a été interrompue au 31/08/2019 : une subvention de 7 072.20 € a été octroyée en 2019.



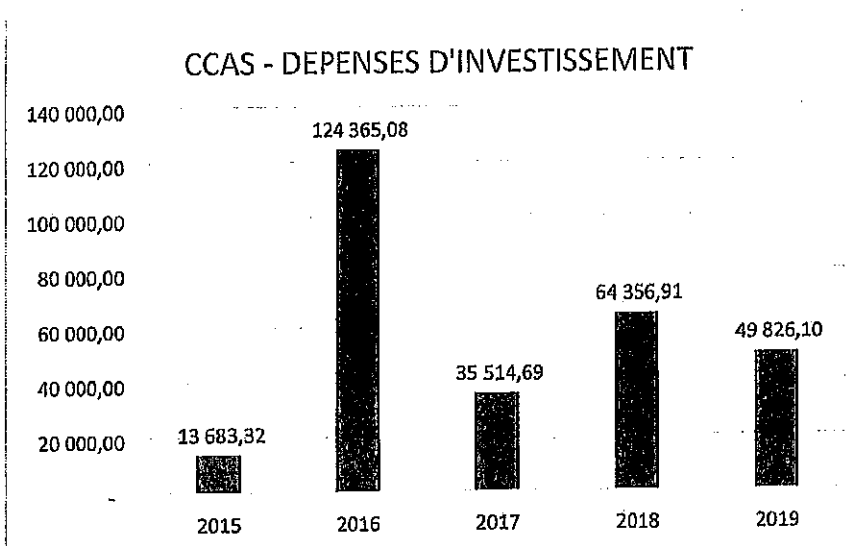
2015	2016	2017	2018	2019
------	------	------	------	------

II.1. C : Les dépenses d'investissement

En 2019, des dépenses d'investissement d'un montant de 49 826.10 € ont été effectuées pour :

- * L'achat de logiciels pour la dématérialisation des factures, des marchés publics et pour la mise en place du prélèvement à la source dans les paies : 4 881.60 €
- * Le renouvellement de 3 ordinateurs : 2 332.80 €
- * Fauteuil et matériel ergonomique : 1 646.12
- * 2 armoires : 748.79 €
- * Présentoirs accueil : 412.88€
- * Le remboursement de l'emprunt (achat maison sise rue des Promenades) : 9 774.52 €
- * Subventions d'investissement versées au SAAD : 13 000 €
- * Subventions d'investissement versées à la Résidence A. Croizat : 3 500 €
- Opérations d'ordre (amortissement subventions d'investissement versées) : 2 837.40 €
- Autres opérations d'ordre : 10 691.99 €

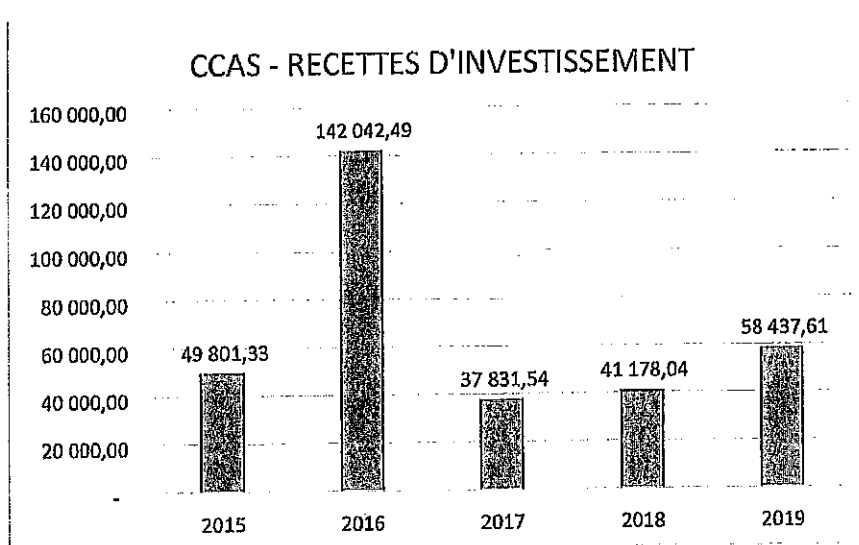
Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-IJJ01ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020



II.1.D : Les recettes d'investissement

En 2019, des recettes d'investissement d'un montant de 58 437.61 € sont :

- les Dotations aux amortissements : 41 563.12€
- le FCTVA (Fonds de Compensation TVA) : 3 382.50 €
- autres opérations d'ordre : 13 491.99 €



L'excédent d'investissement repris en 2019 des années antérieures est de 88 716.47 €.

II.2. Les budgets annexes

Cette partie concerne les budgets du SAAD- SSIAD et Résidence Ambroise Croizat

II.2.A : Les dépenses de fonctionnement

a) Le SAAD et le SSIAD

Les services de maintien à domicile se composent du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD) et du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

Ces services ont obtenu la certification AFNOR NF Services de 2014 à 2017. Cette labellisation a constitué une étape essentielle pour le devenir de ces services dont les agents se doivent d'intervenir avec la même qualité, la même réactivité, cette même proximité qui sont autant de gages de confiance. Ces activités sont confrontées à une concurrence de plus en plus forte, voire « agressive », et un cadre budgétaire de plus en plus contraint. C'est également la volonté de montrer aux partenaires financiers (ARS, Conseil Départemental, Caisses de retraite) les capacités et les ambitions du service public face aux prétentions d'entreprises privées ou de structures associatives.

Le processus de certification est lourd à mener, il demande une grande disponibilité et de ce fait entraîne une surcharge de travail. La situation actuelle ne nous a pas permis de prioriser la démarche de certification, qui n'a pas été poursuivie en 2019. Mais il reste que la démarche d'amélioration continue est intégrée par les équipes en place et que l'obtention ou non du label de certification n'aura pas d'impact sur la continuité de la recherche continue d'un travail de qualité.

Il reste néanmoins que malgré cette volonté de toujours maintenir une qualité de service optimale, le grand nombre d'agents en arrêt de travail au niveau de ces services et notamment du SAAD a engendré des dysfonctionnements non seulement dans ce service mais également dans les services supports du CCAS, qui pour palier à ces problèmes, ont eu un surcroît de travail...

Afin de lever ces freins, un travail sur la prévention de l'absentéisme et la qualité de vie au Travail a été mené en 2017 et se poursuit encore.

L'activité prestataire du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a baissée : elle est passée de 51 919 heures pour 319 bénéficiaires en 2018 à 49 171 heures pour 308 bénéficiaires en 2019, soit **2 748 heures de moins et 9 bénéficiaires de moins**.

La gestion 2019 a été de nouveau compliquée pour plusieurs raisons :

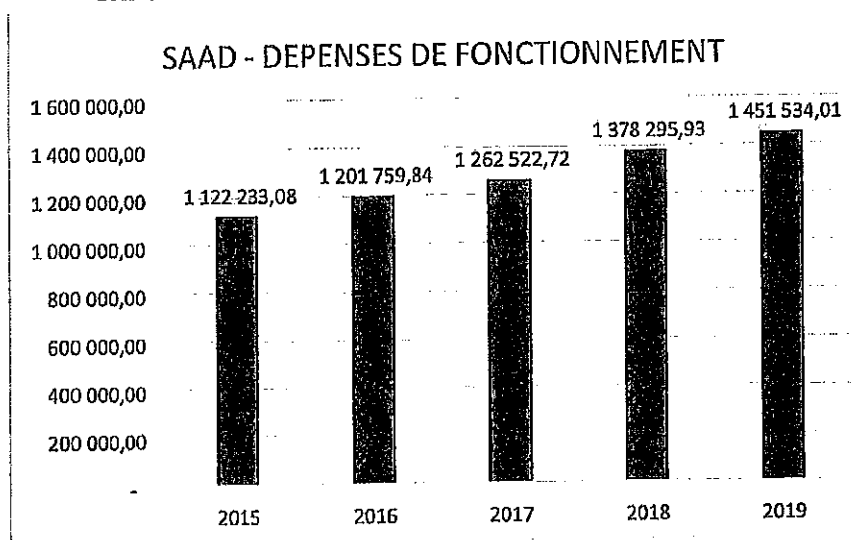
- ✦ La dégradation de l'état de santé de certains bénéficiaires, leur grand âge nécessitant une prise en charge plus importante,
- ✦ Un nombre important d'arrêts de travail des agents
- ✦ Des situations d'arrêts de travail prolongés des agents, soumises au comité médical, et non réglées et (ou) en attente ; ce qui retarde les remboursements des assurances statutaires.

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

- ✦ Un nombre en augmentation d'agents placés à mi-temps thérapeutique pour raison de santé ainsi que des mesures de restriction médicales de plus en plus en courantes.

Afin d'enrayer ce phénomène, plusieurs actions ont été mise en place :

- ✦ Arrêt du service mandataire au 1^{er} octobre 2018 ; ce service était de plus en plus déficitaire et ne répondait plus aux besoins actuels de la population. De plus l'arrêt de ce service a permis de libérer du temps agent (0.3 eTP) pour le service prestataire.
- ✦ La mise en place de la sectorisation à compter du 1^{er} janvier 2019, a permis de diminuer les temps de trajet avec pour conséquence moins de fatigue pour les agents et une diminution des frais de déplacement.
- ✦ La mise en place d'une restructuration de ces services en SPASAD en aout 2019 devrait permettre également une meilleure répartition des tâches et une optimisation du fonctionnement.



Les dépenses de fonctionnement du SAAD sont passées de 1 378 296 € à 1 451 534 €, soit 73 138 € d'augmentation.

1. Cet accroissement est dû principalement à la hausse de 70 212 € en 2019 de la masse salariale, et ce pour plusieurs raisons :
 - ✦ Mise à disposition de 4 agents reclassés du SAAD au sein de services de la Ville, personnel pour lesquels le SAAD a continué à verser les salaires, dans l'attente du remboursement de ces traitements par la Ville (96 101.80 €).
 - ✦ Arrêts maladie des agents à qui les salaires continuent à être versés mais dont la totalité n'est pas compensée par le remboursement de l'assurance statutaire ; ces agents en arrêt devant obligatoirement être remplacés.
 - ✦ 8 agents, qui ont été titularisés en décembre 2019, ont perçu de ce fait une « double paie »

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-110115-BOB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Le cout de l'absentéisme est ce qui « pénalise » le plus ce service ; il est de 252 134,06 €

Montant salaires versés aux agents en arrêt maladie : 190 888,29 €

Montant remboursement assurance statutaire au 31/12/2019 : 45 860,54 € ; en cours 115 715,69 € qui devraient nous être versées.

Montant cotisation versée à assurance : 32 962,99€

Cout des remplaçantes : 189 859,01 €

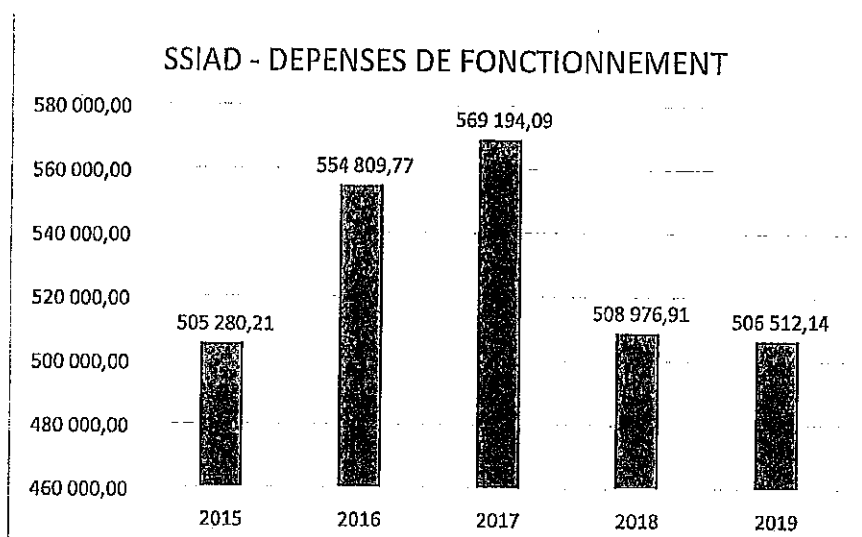
2. Il est également dû à l'augmentation des dotations en investissement pour un montant de 8 639,65 € (achat de logiciels en 2017 amortis en 2 ans).

L'activité du Service de Soins Infirmiers à Domicile a légèrement augmenté en 2019 :

- 11 242 journées réalisées en 2018
- 11 788 journées réalisées en 2019
- 15 620 interventions en 2018
- 17 573 interventions en 2019

Les raisons de cette hausse ont été explorées dans le bilan d'activités 2019 du service.

Les dépenses de fonctionnement du SSIAD sont passées 508 976,91 € à 506 512,14 € ; elles ont diminué de 2 464,77€.



b) La Résidence AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-[[[1]ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

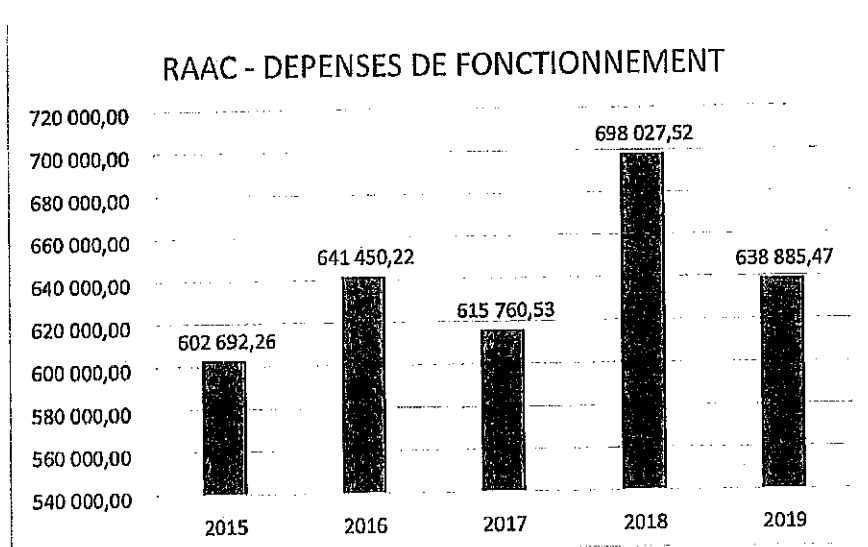
Le nombre de résidents sur l'année 2019 a un peu baissé : 65 résidents en 2018 / 64 en 2019
Le nombre de repas confectionnés a un peu baissé également ; il est passé de 22 207 en 2018 à 22 173 en 2019 (dont 5 428 repas extérieurs)

A ce jour le nombre d'appartements occupés est de 54 appartements au 31/12/2019. La RAC souffre aujourd'hui d'un manque d'attrait que l'on peut expliquer par le souhait des personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible.

Les durée des séjours sont aussi plus courtes car les personnes arrivent à la RAC de plus en plus âgées – moyenne d'âge est de 80 ans donc plus sujettes à hospitalisation, réorientation EHPAD ou décès.

Malgré les travaux de réhabilitation et de consolidation, certains des logements présentent des problèmes de dénivellation du sol et des fissures importantes au niveau des murs (012 et 08 au RDC, 117, 111, et 217 et 211) ; quatre d'entre eux ne sont plus « louables ».

Les dépenses de fonctionnement de la RAC sont passées de 698 027.52 € en 2018 à 638 885.47 € en 2019 soit une baisse de 59 142.05 €. Cette diminution a été obtenue grâce à notre intervention au niveau du propriétaire afin d'obtenir des indemnités de préjudice suite au retard pris par les travaux. Le montant de cette indemnité était de 35 000 € et suite à notre réclamation concernant les 4 appartements non louables, une baisse de redevance nous a été octroyée pour le dernier trimestre 2019.



II.2.B : Les recettes de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

✦ Les recettes de fonctionnement pour le SAAD proviennent essentiellement :

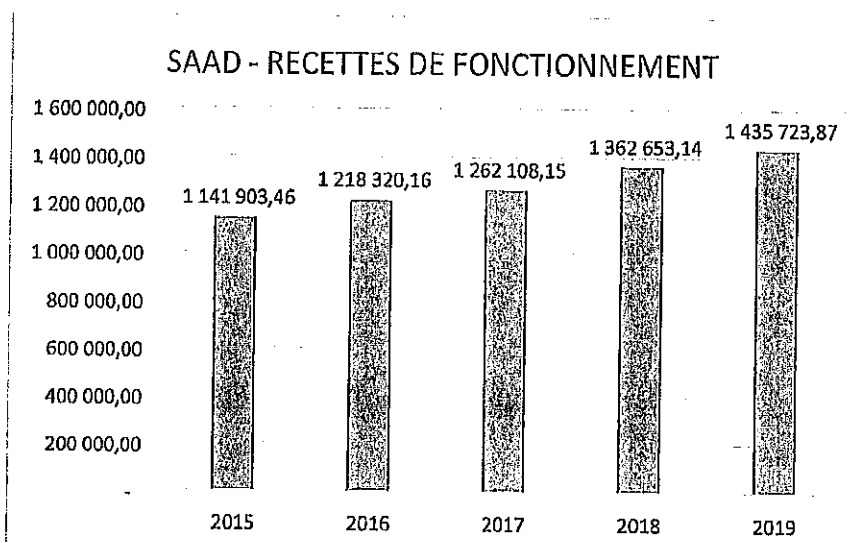
- Département (APA) : 769 218.72 €
- Caisses de retraites, des mutuelles : 54 573.94 €
- Bénéficiaires : 234 573.43 €

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-1110118-OB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

- Remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire : 120 477,59 €
- Amortissement de la subvention d'investissement : 2 777,22 €
- Subvention versée par le CCAS : 158 000 €
- Remboursement des traitements des agents mis à disposition : 96 101,80€ □ Les arrondis du prélèvement à la source : 1,17 €

Les recettes du SAAD ont augmenté de 73 070,73 € par rapport à 2018 ; elles passent de 1 362 653,14 € à 1 435 723,87 €.

-Un excédent de fonctionnement de l'année 2017 a été repris pour un montant de 28 267,39 €



- ✚ Les recettes de fonctionnement pour le SSIAD sont composées essentiellement :
 - du forfait annuel versé mensuellement par la CPAM de l'Artois : 569 857,11 €,
 - du remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire : 11 026,25 €
 - du remboursement d'un agent mis à disposition par le SSIAD: 17 821,18 € (animatrice au niveau de la RAC)
 - d'une cession de l'actif : 3 650,00 €
 - de l'arrondi du prélèvement à la source : 1,62 €

Les recettes de fonctionnement du SSIAD ont augmenté de 35 021,54 € par rapport à 2018 : elles passent de 567 334,62 € à 602 356,16 €

Augmentation du forfait CPAM : 57 952,74€

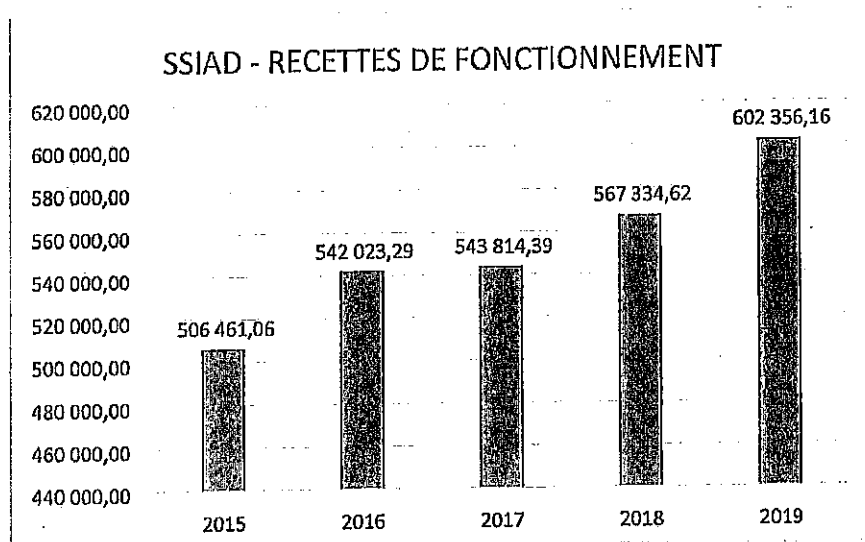
Augmentation remboursements salaires : 1 760,39 €

Baisse du remboursement de salaires d'agent mise en disposition (un agent en 2019, 2 en 2018)

:

26 416,57 €.

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020



b) Pour la résidence Ambroise Croizat

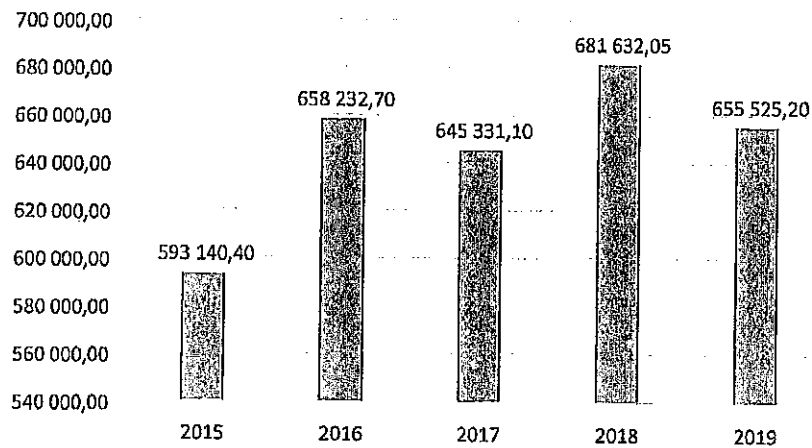
-Les recettes de fonctionnement pour la Résidence Ambroise Croizat proviennent essentiellement :

- Des résidents (hébergement et repas) : 443 296.27 €
- Forfait dépendance du Département : 34 102.63 €
- Forfait autonomie du Département : 22 570 €
- Repas : 69 200.55 €
- Remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire : 9 080.84€
- Amortissement de subvention d'investissement : 9 626.21 €
- Forfait apprentissage FIPHP : 25 647.18 €
- Subvention versée par le CCAS : 42 000 €
- Arrondi du prélèvement à la source : 1.52 €

Elles ont baissé de 3 536.85€ ; elles sont passées de 681 632.05 € en 2018 à 655 525.20 €.

-Un excédent de fonctionnement de l'année 2017 a été repris pour un montant de 7 110.57 €

RAAC - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

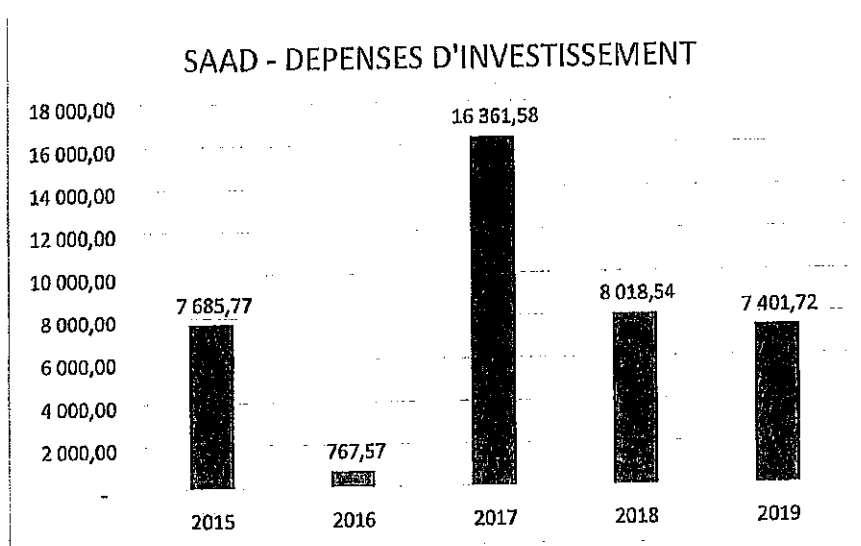


II.2.C : Les dépenses d'investissement

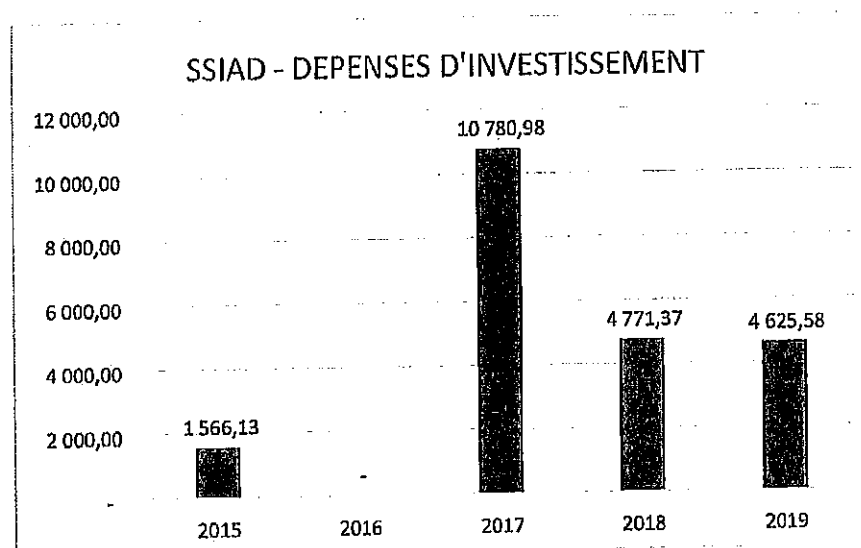
a) Pour le SAAD et le SSIAD

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

7 401.72 € pour le SAAD : licences pour serveur informatique, 2 vélos électriques, 2 ordinateurs et 2 armoires, pour un montant total de 4 624.50 € et opérations d'ordre pour un montant de 2 777.22 €.



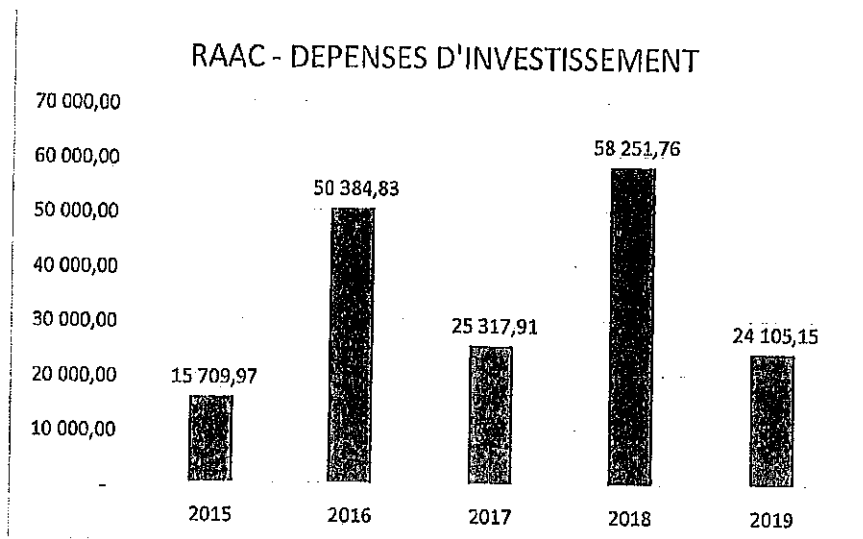
4 625.58 € pour le SSIAD : un logiciel et licences et 2 ordinateurs



b) Pour la résidence Ambroise Croizat

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 24 105.15 € et se composent de l'achat de : Matériel pour sanitaires, 1 ordinateur, 1 armoire froide et 3 cuisinettes pour un montant de 7 992.19 €. Il faut ajouter à cette somme les remboursements de cautions de 6 486.75 € et les opérations d'ordre de 9 626.21 €.

Accusé de réception en préfecture
 062-266205160-20200302-III01408-DE
 Date de télétransmission : 03/03/2020
 Date de réception préfecture : 03/03/2020



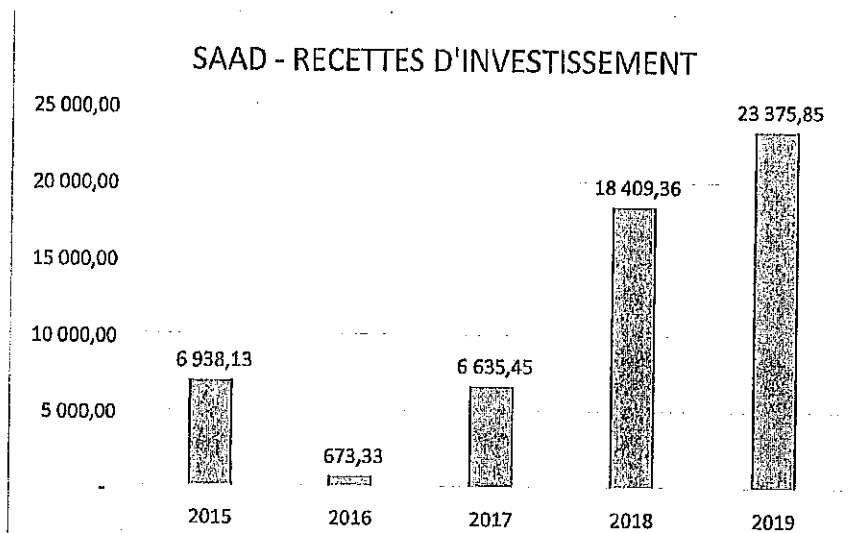
II ; 2 ; D : Les recettes d'investissement

a) Pour le SAAD et le SSIAD

Pour le SAAD, ces recettes s'élèvent à 23 375,85 € et se composent de :

- Subvention d'investissement versée par le CCAS pour combler déficit 2017 pour équilibrer les comptes 2019 : 13 000 €
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 1 736,20 €
- Dotations aux amortissements : 8 639,65 €

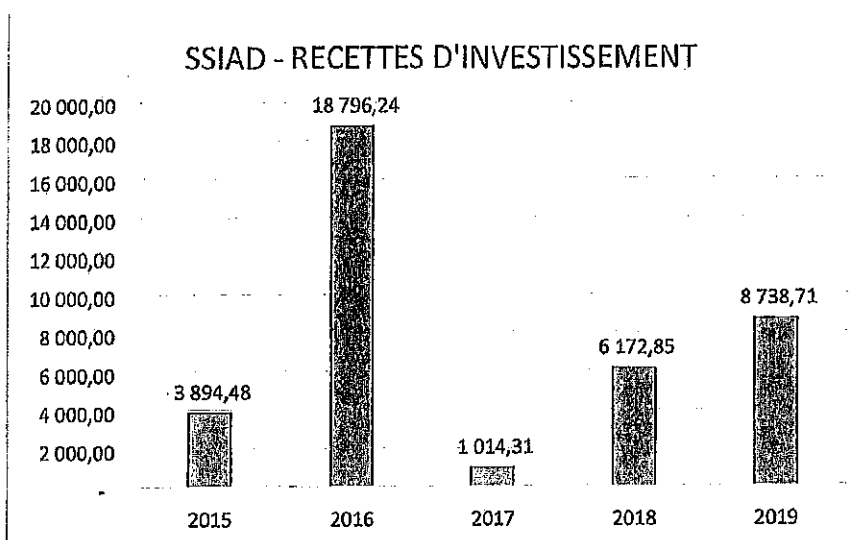
L'excédent d'investissement des années antérieures d'un montant de 1 132,99 € a été repris.



Accusé de réception en préfecture
 062-266205160-20200302-III01ROB-DE
 Date de télétransmission : 02/03/2020
 Date de réception préfecture : 03/03/2020

Pour le SSIAD, ces recettes ne proviennent que des dotations aux amortissements : 7 331.09 € et du FCTVA : 1 407.62.

L'excédent d'investissement des années antérieures d'un montant de 32 053.11 € a été repris.

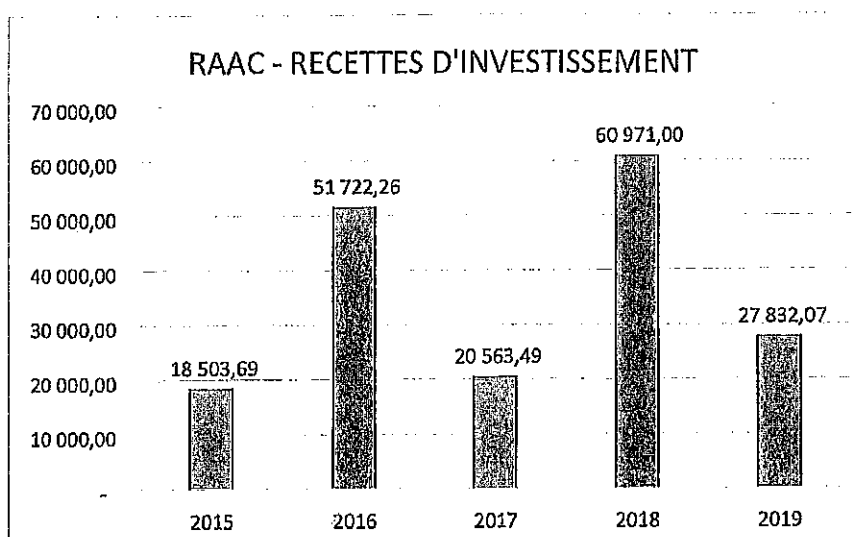


b) Pour la Résidence Ambroise Croizat

Pour la Résidence Ambroise Croizat, ces recettes s'élèvent à 27 832.07 € et proviennent :

- Dotations aux amortissements : 14 245.14 €
- Subvention versée par le CCAS : 3 500 €
- FCTVA : 2 358.53 €
- Encaissements de cautions : 7 728.40 €

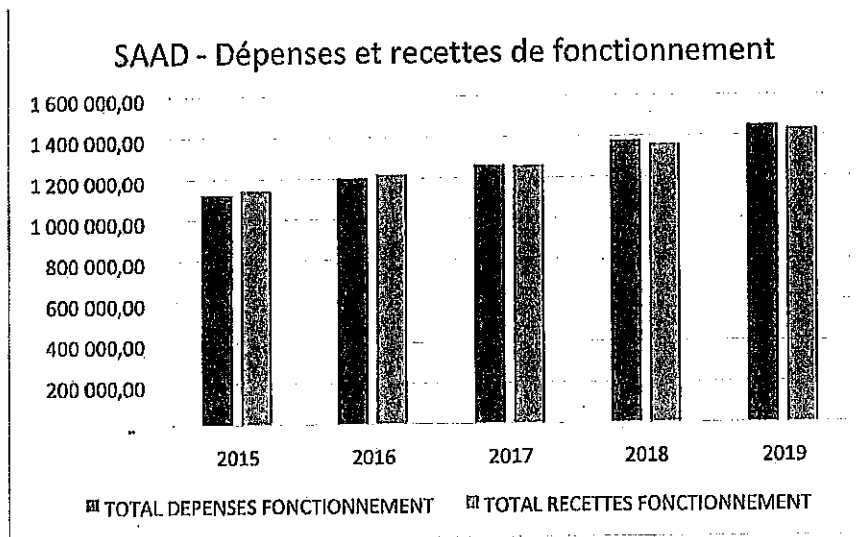
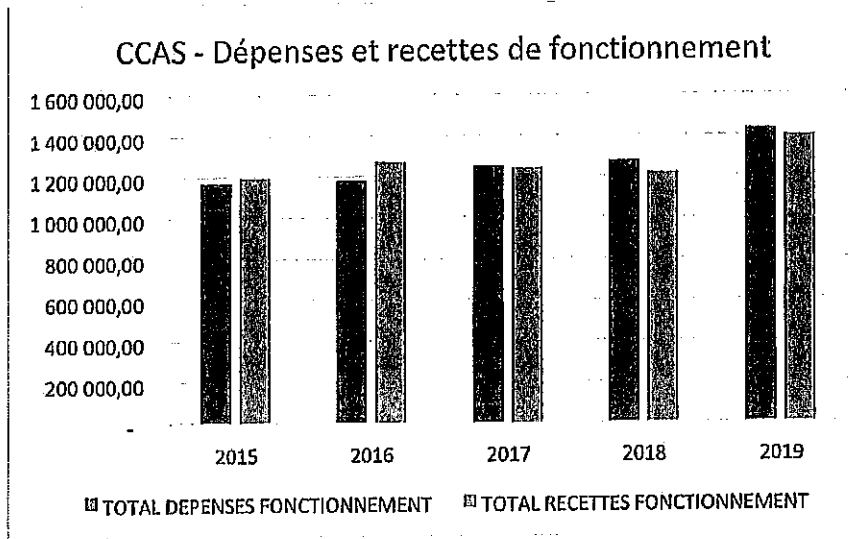
Un excédent d'investissement des années antérieures d'un montant de 30 190.42 € a été repris.



Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-111018-OB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

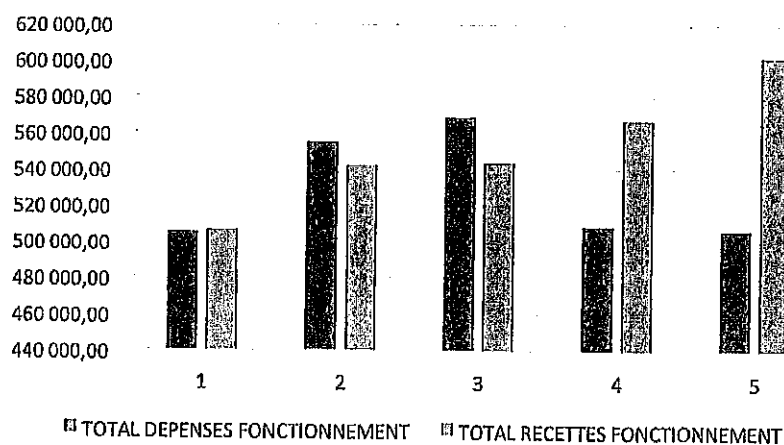
Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

**COMPARATIF DEPENSES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT
PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

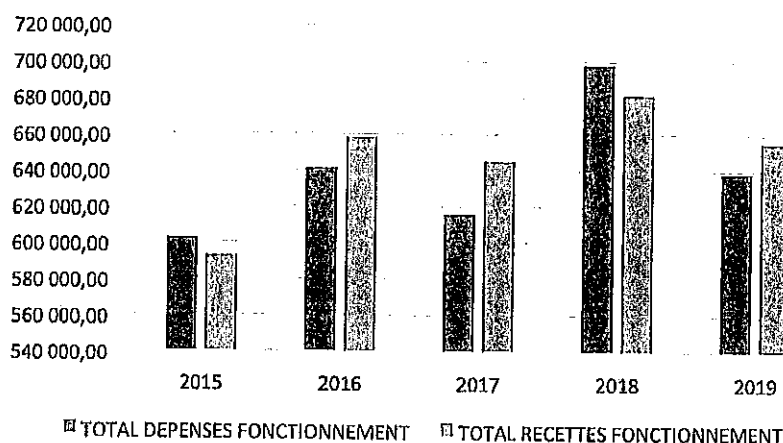


Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101808-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

SSIAD - Dépenses et recettes de fonctionnement



RAAC - Dépenses et recettes de fonctionnement



III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1. Au niveau du budget général du CCAS

Ces dépenses concernent :

- Les services administratifs du CCAS (comptabilité-paies, RH mutualisé, Direction, accueil,) - Le service Solidarités Prévention
- Le service lingetie
- La crèche
- Le dispositif PRE
- L'animation en direction des aînés (banquet et festival âge d'or)

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

III.1.A. Les dépenses de fonctionnement prévues en 2020

Les dépenses prévues au chapitre 011 (charges à caractère général) s'élèvent à 200 800 €, (dont 29 800 € de factures payées pour les budgets annexes).

Les prévisions du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 1 146 500 €.

Elles prennent en compte :

-Le GVT,

-Le paiement de 107 000 000 € pour l'assurance statutaire du personnel du CCAS et de ses budgets annexes, dont 73 500€ seront remboursés par ces mêmes budgets annexes.

Le versement des cotisations de la médecine du travail pour un montant total de 13 500€ dont 10 000€ sera reversé par les budgets annexes

-le versement du salaire de 1 agent CCAS mis à disposition de la ville dans le cadre de la mutualisation des services RH

- Le remplacement de l'agent solidarité chargé du dispositif RSA qui est parti en retraite en 2019 par un agent chargé d'insertion dans sa globalité.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) tient compte des aides accordées aux personnes et des admissions en non-valeur ; il s'élève à 31 000 €.

Une subvention est prévue pour la Résidence Croizat de 129 000 € et pour le SAAD de 187 000 € pour équilibrer leur budget 2020.

Le chapitre 66 (charges financières), composé de la ligne de trésorerie ainsi que des intérêts de l'emprunt, est estimé à 2 100 €.

Au chapitre 67 (charges exceptionnelles), il est prévu la somme de 400,00 € pour des éventuels titres à annuler sur les exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre budgétaire s'élèvent à 41 000 €, correspondant uniquement aux dotations aux amortissements.

La totalité des dépenses de fonctionnement prévue au budget est estimée à 1 737 800 €.

III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2020

Le montant total des recettes de 1 698 144.41 € est détaillé comme suit :

- La Prestation de service unique versée par la CAF complétée de la participation des parents 211 000 €
- La subvention de la CAF au titre de l'appel à projets Fonds publics et Territoires : 8 000,00€ pour accompagnement Association Colline
- La subvention de la CARSAT pour projet insertion par le numérique des séniors : 13 460 €
- Le subventionnement du salaire de l'emploi service civique pour projet insertion par le numérique des séniors : 5 640 €

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-1110150B-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

- Les remboursements de salaires estimés environ à 40 011,41 €
- Les revenus des immeubles à 22 000 €
- La contribution des participants aux différents repas et manifestations organisées par le CCAS de 10 000 €
- Le remboursement des factures par les budgets annexes : 113 300 €
- Les autres recettes pour un montant de 9 700€ (facturation lingerie, dons, quêtes mariage, concessions cimetière),
- Les opérations d'ordre budgétaire constituées par les amortissements des subventions d'investissements reçues de 100 €.
- La participation de l'Etat via le CGET : 69 533 € pour le PRE et 14 000 € pour le projet santé.
- La participation de la CAF pour le PRE : 5 400 €
- La participation de l'ARS pour le projet santé : 6 000 €
- La subvention communale de 1 170 000 € (900 000 € en 2019 – 750 000 € en 2018)

Le budget 2020 est équilibré avec la reprise de l'excédent des années antérieures d'un montant de 39 655.59 € (70 649.69 en 2019, 131 656.96 € en 2018)

III.1.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2020

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 139 327.98 €

Des dépenses sont prévues pour différents projets :

- Achat de matériel : 52 000 €
 - Logiciels et licences aide aux familles et gestion courrier
 - Des ordinateurs
 - Des tablettes
 - Matériel crèche
 - Matériel ergonomique
 - 1 voiture
 - 1 borne informatique
- Amortissement de subventions reçues : 100 €
- Prêts : 1 000€
- Subventions versées aux budgets annexes : 23 000 €
- Remboursement emprunts : 10 000 €
- Autres dépenses : 52 727.98 € (travaux bâtiments, véhicule hybride et autres)
- Remboursement cautions raison sociale des années antérieures : 500 €

III.1.D : Les recettes d'investissement prévues en 2020

Les recettes sont principalement constituées de dotations aux amortissements (41 000€), de l'excédent des années antérieures (97 327.98 €) et du remboursement prêt (1 000 €)

III.2 : Au niveau des budgets annexes (SAAD- SSIAD et Résidence A. Croizat)

III.2.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2020

a) Le SAAD et le SSIAD

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueillir de manière optimale les bénéficiaires, leurs familles et les partenaires, ces services ont emménagé dans des locaux plus vastes et plus adaptés.

Ces services ont connu encore en 2019 des difficultés financières ; néanmoins la volonté de ces services est de poursuivre leur engagement dans une démarche d'amélioration continue et de réaffirmer leur politique qualité. Le Budget prévu en 2020 se caractérise par la volonté d'inscrire la totalité des dépenses indispensables d'une part pour garantir des prestations de qualité aux bénéficiaires et d'autre part pour améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Pour le SAAD :

Les propositions budgétaires 2020 concernant les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été approuvées par le Conseil Départemental.

Leur proposition est la suivante :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation 78 200 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 1 310 000 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 35 920 €

TOTAL DEPENSES : 1 424 110 €

- Les dépenses afférentes à l'exploitation ont légèrement augmenté : le tarif de remboursement des frais kilométriques est passé de 0.25 à 0.29 par km (4 et 5CV), de 0.32 à 0.37 (6 et 7CV) et de 0.35 à 0.41 (+ de 7CV).
- Les dépenses de personnel intervenant au domicile ont été basées sur la base de 50 000 heures annuelles. - Les dépenses de rémunération d'administration générale ont été reconduites au groupe II dans la proposition de budget 2020 qui s'ajoutent donc aux dépenses et correspondent au prorata du traitement de la Directrice du CCAS, de la Responsable des Ressources Humaines et de la Responsable du Service Comptable et Financier, en raison de la quotité de temps de travail imparti pour le SAAD.
- Il sera proposé l'embauche de 3 agents en contrat aidé (CUI - PEC)
- La certification et formation de supervision pour tous les agents
- Le renouvellement des blouses des agents est à réaliser

Pour le SSIAD :

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-1110110B-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Les propositions budgétaires 2020 concernant les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été approuvées par l'ARS, à savoir :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 169 620 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 412 400 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 25 500 €

TOTAL DEPENSES : 607 520 €

Le poste de dépenses le plus important dans le groupe I correspond aux prestations à caractère médicosociale (soins infirmiers et pédicure). La nouvelle Nomenclature Générale des Actes Professionnels, l'émergence d'actes de plus en plus techniques, ainsi que le remboursement à N+2 des actes infirmiers facturés à tort à la CPAM, la CARMi notamment (bien que leur nombre soit en constante diminution), alourdissent encore ce groupe de dépenses.

Il est à noter que des mesures nouvelles intègrent le groupe I du Budget Prévisionnel 2020, et qu'elles concernent principalement l'acquisition d'Equipements de Protection Individuelle à destination des intervenantes à domicile dans le cadre d'un travail de fond mené au sein des Services de Soins et d'Aide à Domicile du CCAS de Lillers ayant pour but d'améliorer la Qualité de Vie au Travail et ainsi de limiter les arrêts de travail pour accident notamment.

Le système de télégestion, le logiciel et les téléphones mobiles concomitants engendrent des dépenses de fonctionnement dans ce groupe. Dépenses qui couvrent obligatoirement l'hébergement des données sur un serveur sécurisé distant de notre prestataire, nécessaire au stockage et conservation des données médicales des bénéficiaires du service. Ce système engendre des coûts de télécommunications et maintenances indissociables de la modernisation des équipements de travail.

Les dépenses de rémunération d'administration générale ont été reconduites au groupe II dans la proposition de budget 2020 qui s'ajoutent donc aux dépenses et correspondent au prorata du traitement de la Directrice du CCAS, de la Responsable des Ressources Humaines et de la Responsable du Service Comptable et Financier, en raison de la quotité de temps de travail imparti pour le SSIAD. Le remplacement de la directrice actuellement en maladie a été prévu pour quelques mois.

Il sera proposé également la formation de supervision pour tous les agents du SSIAD

b) La Résidence Ambroise Croizat

Dans la section Fonctionnement, les propositions budgétaires et tarifaires transmises au Conseil Départemental ont été approuvées :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 226 500 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 379 000 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 139 210 €

TOTAL DEPENSES : 744 710 €

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

La Résidence Autonomie Ambroise Croizat continue de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. La formation du personnel est reconduite en 2020 afin d'apporter une meilleure réponse au bien-être des résidents et de la sécurité. Ces formations porteront sur l'animation, les techniques de cuisine, le plan de maîtrise sanitaire, la bientraitance, la sécurité, la médiation santé et l'accompagnement du personnel face aux changements (gestes de premiers secours, utilisation du défibrillateur, d'un extincteur, habilitation électrique). Tous les agents de la RAC bénéficieraont également de séances de supervision.

En 2020, des travaux restent à réaliser : réfection et isolation des terrasses de toit, isolation façades, salles de bains PMR et rénovation toilettes publiques au RDC.

La résidence Autonomie Ambroise Croizat offre depuis toujours aux résidents un lieu de vie sécurisé avec une astreinte 24/24 heures, 7 jours sur 7, deux agents de la collectivité occupent cette fonction et logent sur place.

Attentif à l'importance de l'équilibre alimentaire chez la personne âgée, les repas sont élaborés sur place avec des produits frais. Une commission de menu est mise en place ainsi qu'une action sur la diététique avec l'association PREVART dans le cadre du forfait autonomie. Pour 2020 maintien d'un poste d'apprentissage aménagé en cuisine jusqu'au 31 août.

De plus dans le cadre des marchés publics, la société 1001 repas a été retenue. Ce nouveau prestataire nous permettra de réduire le temps passé à la gestion des bons de commande et factures via un logiciel métier adapté et de travailler au plus près des acteurs locaux (filière courte, aliments bio et développement durable)

Afin de satisfaire au principe de sincérité d'élaboration du budget, les dépenses de rémunération d'administration générale ont été inscrites dans la proposition du budget 2020 9 800 € s'ajoute aux dépenses du groupe II et correspondent à une partie du traitement de la Directrice du C.C.A.S., de la Responsable des services de Ressources Humaines et de la Responsable du Service Comptable et

Financier. Leur intervention est indispensable au fonctionnement de la Résidence Autonomie Ambroise Croizat : apporter un soutien aux projets, assurer l'exécution du budget et la fonction des Ressources Humaines pour la gestion de la carrière des agents et réaliser la paie.

III.2.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2020

a) Le SAAD et le SSIAD

Pour le SAAD, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

GROUPE I Produits de la tarification : 1 077 000 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation : 255 604,18 € (187 000 de subvention CCAS)

GROUPE III Produits financiers : 89 800 €

EXCEDENT 2018 : 1 705,82 €

TOTAL RECETTES : 1 424 110 €

Les tarifs demandés pour l'année 2020 sont :

22,90 € pour les heures d'APA

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101500B-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

20,80 € pour les heures des autres caisses de retraite
22,90 € pour les heures CCAS.

Pour le SSIAD, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

GROUPE I Produits de la tarification : 584 510 €
GROUPE II Autres produits d'exploitation : 20 010 €
GROUPE III Produits financiers : 3 000 €

TOTAL RECETTES : 607 520 €

b) La résidence Ambroise Croizat

GROUPE I Produits de la tarification : 522 000 €
GROUPE II Autres produits d'exploitation 199 227.06 € (dont 129 000 € de subvention du CCAS)
GROUPE III Produits financiers : 21 000 €
EXCEDENT 2018 : 2 482.94 €

TOTAL RECETTES : 744 710 €

Le tarif hébergement 2020 demandé et accepté par le Département est de 17,60 € (idem qu'en 2019) et celui du repas 8,65 € (+ 0.05 € qu'en 2019), soit un total de 26,25 € par jour

III.2.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2020

a) Pour le SAAD et SSIAD

Pour le SAAD, le total des dépenses d'investissement s'élève à 39 407.12 € : achat de mobilier, d'un ordinateur, de 4 vélos électriques, 2 véhicules, des tables et chaises et des téléphones portables pour les agents de terrain.

Pour le SSIAD, le total des dépenses d'investissement s'élève à 40 166.24 € : achat de mobilier et de matériel ergonomiques, d'un véhicule et des téléphones portables.

b) Pour la résidence Ambroise Croizat

Les dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à 60 200 €

Chapitre 13 - Subvention d'investissement : 10 000 € (amortissements des subventions d'investissements reçues).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : 29 000 € (remboursements des cautions d'entrée au foyer logement).

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 21 200 € pour l'achat de 4 cuisinettes, du mobilier, du matériel pour salles de bain, 1 TV, un batteur mélangeur, 1 gaufrier, 1 appareil photos, des bacs potagers, des voilages, 1 balai vapeur, un chariot de service et 1 tondeuse.

Accusé de réception en préfecture
062-266205180-20200302-III01ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

III.2.D : Les recettes d'investissement prévues en 2020

a) Pour le SAAD et le SSIAD

Pour le SAAD, une subvention de 15 600 € sera versée par le CCAS pour équilibrer le budget.

Chapitre 28 -- Amortissement des immobilisations 6 700€

001 - Excédent reporté 17 107.12 €

Total des recettes : 39 407.12 €

Pour le SSIAD, les recettes d'investissement s'élèvent à 40 166.24 €

Chapitre 28 -- Amortissements des immobilisations : 4 000,00 €

001 Excédent reporté : 36 166.24 €

b) Pour la résidence Ambroise Croizat

Les recettes s'élèvent à 60 200 € et se composent comme suit :

- ✓ Dotations aux amortissements : 14 000 €
- ✓ Encaissements de caution d'entrées : 5 000€
- ✓ Excédent d'investissement des années antérieures : 33 917.34 €
- ✓ Subvention d'investissement versée par le CCAS : 7 282.66 €

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-1110180B-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

CONCLUSION

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels sont confrontés nos concitoyens, et plus largement la société actuelle, les élus et les services publics locaux se doivent d'être toujours plus présents, plus réactifs et professionnels dans leurs multiples interventions et peut être plus encore sur ce sujet sensible qu'est la solidarité. L'action sociale est au bout de la chaîne de solidarité. Au-delà des seules questions budgétaires c'est la massification des problèmes sociaux qui doit nous interroger.

Ainsi le CCAS pourra s'appuyer sur la réalisation d'une analyse des besoins sociaux de la commune permettant de mieux connaître les typologies de population, les attentes et les besoins des habitants, l'objectif étant de positionner l'offre de services du CCAS au regard des besoins et de l'existant. En effet l'analyse des besoins sociaux constitue avant tout un outil de pilotage essentiel à l'accomplissement de la mission d'action sociale générale de prévention et de développement social local dévolue au CCAS.

ANNEXES

1. Tableaux d'analyse financière pluriannuelle 2015 - 2019

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

BILANS 2015- 2019 FONCTIONNEMENT CCAS

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
011 Charges à caractère général	137 977,32	137 721,37	141 051,36	132 605,39	141 756,93
012 Charges de personnel	963 325,37	942 678,20	1 033 398,79	1 028 363,04	1 007 887,83
65 Pertes sur créances	543,50			121,71	48,58
65 autres charges gestion courante : aides	21 183,21	17 625,59	20 089,03	16 557,93	22 004,38
65 autres charges : subvention budgets annexes		40 000,00	20 000,00	55 000,00	200 000,00
66 Charges financières	1 899,38	1 520,20	2 030,60	1 569,30	2 038,86
67 Charges exceptionnelles		4 648,96	268,23		1,78
68 Dotations aux amortissements	41 892,87	36 867,65	35 389,40	38 427,44	41 563,12
042 Autres opérations d'ordre	2 438,00			2 500,00	13 491,99
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 169 259,65	1 181 061,97	1 252 227,41	1 275 144,81	1 428 793,47

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent années antérieures	21 038,32	47 988,97	141 169,77	131 656,96	70 646,69
013 Atténuation de charges	57 989,91	91 424,32	76 567,96	30 346,94	5 793,45
70 Produits des services du domaine	147 195,99	141 520,32	138 612,89	130 063,09	133 846,84
74 Dotations et participation dont commune	957 819,99	1 012 017,27	1 001 685,83	1 006 034,64	1 191 775,71
75 Autre produits de gestion courante	730 000,00	755 000,00	720 000,00	750 000,00	900 000,00
77 Produits exceptionnels	22 664,76	25 411,21	21 861,64	20 764,88	20 729,48
042 Produits de transferts entre sections	2 969,96	1 032,25	1 148,88	24 087,59	32 127,50
	7 569,69	2 837,40	2 837,40	2 837,40	13 529,39
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 196 210,30	1 274 242,77	1 242 714,60	1 214 134,54	1 397 802,37

Excédent de l'année en cours	26 950,65	93 180,80	9 512,81	61 010,27	30 991,10
Déficit de l'année en cours	47 988,97	141 169,77	131 656,96	70 646,69	39 655,59
RESULTAT	47 988,97	141 169,77	131 656,96	70 646,69	39 655,59

de la préfecture
062-266205160-20200302-11101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

BILANS 2015- 2019 INVESTISSEMENT CCAS

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
204 Subventions d'équipement versées				38 300,00	16 500,00
20 Immobilisations incorporelles			7 847,67	1 944,00	4 881,60
21 Immobilisations corporelles	6 113,63	121 527,68	15 229,28	11 588,48	5 140,59
23 Immobilisations incorporelles					
16 Emprunts et dettes assimilées			9 600,34	9 687,03	9 774,52
27 Autres immobilisations financières					
040 opérations d'ordre de transfert	7 569,69	2 837,40	2 837,40	2 837,40	13 529,39
041 Opérations patrimoniales					
TOTAL DEPENSES	13 683,32	124 365,08	35 514,69	64 356,91	49 826,10

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Déficit année antérieure					
Excédent années antérieures	55 783,07	91 901,08	109 578,49	111 895,34	88 716,47
10 Dotations fonds	5 287,58	3 845,30	2 442,14	250,60	3 382,50
1068 excédent de fonctionnement capitalisé					
138 Autres subventions					
164 Emprunts en cours		100 000,00			
165 Dépôts et cautionnements	182,88	129,54			
27 Autres immobilisations financières		1 200,00			
28 Dotations aux amortissements	41 892,87	36 867,65	35 389,40	40 927,44	55 055,11
040 Autres opérations d'ordre	2 438,00				
041 Opérations patrimoniales					
TOTAL RECETTES	49 801,33	142 042,49	37 831,54	41 178,04	58 437,61

Excédent de l'année en cours	36 118,01	17 677,41	2 316,85		8 611,51
Déficit de l'année en cours				23 178,87	
RESULTAT	91 901,08	109 578,49	111 895,34	88 716,47	97 327,98

06205160-20200302-III01ROB-DE
 Date de téltransmission : 03/03/2020
 Date de réception préfecture : 03/03/2020

BILANS 2015 - 2019 RESIDENCE CROIZAT FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	200 492,72	199 716,41	178 248,38	196 088,31	204 394,91
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	300 978,57	296 555,77	346 655,06	354 793,37	354 020,05
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	101 220,97	145 178,04	90 857,09	147 145,84	80 470,51
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	602 692,26	641 450,22	615 760,53	698 027,52	638 885,47

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent années n-2	12 384,63	15 550,10		18 878,41	7 110,57
Groupe I Produits de la tarification	543 011,72	537 011,06	526 837,19	505 559,87	499 968,80
Dont forfait dépendance	14 464,67	14 536,99	14 536,99	14 536,99	34 102,63
Dont forfait autonomie		13 454,17	22 460,00		22 570,00
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	43 889,21	101 947,33	90 864,84	127 423,26	136 849,25
Dont forfait autonomie		13 454,17	22 460,00	22 554,00	
Groupe III Produits financiers non encaissables	6 238,47	5 820,14	5 169,07	48 648,92	18 707,05
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	593 140,40	658 232,70	645 331,10	681 632,05	655 525,20

Excédent de l'année en cours

Déficit de l'année en cours

16 639,73

16 395,47

RESULTAT

2 832,67

18 878,41

7 110,57

2 482,94

23 750,30

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-III101ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

BILANS 2015 - 2019 RESIDENCE CROIZAT INVESTISSEMENT

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
13 Amortissement subventions reçues	6 238,77	5 269,94	5 137,32	5 702,13	9 626,21
16 Cautions	3 030,56	3 477,58	4 452,84	6 331,04	6 486,75
18 Compte de liaison				40 076,60	
20 Immobilisations incorporelles			3 078,00		
21 Immobilisations corporelles	6 440,64	41 637,31	12 649,75	6 141,99	7 992,19
TOTAL DEPENSES	15 709,97	50 384,83	25 317,91	58 251,76	24 105,15

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent année antérieure	28 094,46	30 888,17	32 225,60	27 471,18	30 190,42
10 Apports dotations réserves				6 696,00	2 358,53
13 Subvention d'équipement reçue	5 603,50		5 603,50	27 000,00	3 500,00
16 cautions	3 236,40	3 806,80	4 104,20	7 167,80	7 728,40
21 immobilisations corporelles		38 652,66		6 307,22	
28 Dotations aux amortissements	9 663,79	9 262,80	10 855,79	13 799,98	14 245,14
TOTAL RECETTES	18 503,69	51 722,26	20 563,49	60 971,00	27 832,07

Excédent de l'année en cours
Déficit de l'année en cours

2 793,72
4 754,42

1 337,43
2 719,24

3 726,92

RESULTAT

30 888,17

32 225,60

27 471,18

30 190,42

33 917,34

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-III01ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

BILANS 2015 - 2019 SAAD FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	48 763,23	61 478,98	66 841,35	62 940,83	67 831,21
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 053 947,52	1 127 289,76	1 182 415,88	1 290 249,61	1 360 462,15
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	19 522,33	12 991,10	13 265,49	25 105,49	23 240,65
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 122 233,08	1 201 759,84	1 262 522,72	1 378 295,93	1 451 534,01

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent années n-2	9 011,58	788,29	28 681,96	17 348,61	28 267,39
Groupe I Produits de la tarification	982 654,37	1 023 747,83	1 054 222,22	1 124 301,65	1 058 366,09
dont Département	661 982,85	709 878,30	720 474,78	801 656,77	769 218,72
dont caisses de retraite	75 996,65	62 288,14	85 821,76	61 297,74	54 573,94
dont bénéficiaires	244 674,87	260 581,39	247 925,68	261 348,14	234 753,43
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	152 330,36	193 882,17	206 856,18	52 863,12	254 102,97
dont subventions		20 000,00	21 362,90	35 392,00	168 000,00
Groupe III Produits financiers non encaissables	6 918,73	690,16	1 029,75	185 488,37	123 254,81
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 141 903,46	1 218 320,16	1 262 108,15	1 362 653,14	1 435 723,87

Excédent de l'année en cours
Déficit de l'année en cours

19 670,38
414,57

16 560,32

15 642,79

-

15 810,14

RESULTAT

28 681,96

17 348,61

28 267,39

1 705,82

12 457,25

12 457,25

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-III01ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

BILANS 2015 - 2019 SAAD INVESTISSEMENT

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
13 Amortissement subventions reçues	6 918,73	687,58	687,59	389,38	2 777,22
20 Immobilisations incorporelles			13 124,00		565,38
21 Immobilisations corporelles	767,04	79,99	2 549,99	7 629,16	4 059,12
TOTAL DEPENSES	7 685,77	767,57	16 361,58	8 018,54	7 401,72

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent année antérieure	1 310,18	562,54	468,30	-	1 132,99
10 Apports dotations réserve				13,12	1 736,20
131 Subventions reçues			6 087,00	11 300,00	13 000,00
28 Dotations aux amortissements	6 938,13	673,33	548,45	7 096,24	8 639,65
TOTAL RECETTES	6 938,13	673,33	6 635,45	18 409,36	23 375,85

Excédent de l'année en cours 15 974,13

Déficit de l'année en cours 747,64 94,24 9726,13

RESULTAT 562,54 468,30 - 9 257,83 1 132,99 17 107,12

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-III01ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

BILANS 2015 - 2019 SSIAD FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	101 890,42	135 625,16	149 410,88	137 771,48	135 945,03
dont 6112 Prestations médico-social	72 420,38	108 851,58	114 391,64	106 676,90	109 036,80
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	397 183,03	399 248,68	411 825,46	355 948,37	362 219,56
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	6 206,76	19 935,93	7 957,75	15 257,06	8 347,55
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	505 280,21	554 809,77	569 194,09	508 976,91	506 512,14

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent années n-2		54 612,75	43 007,12		17 627,42
Groupe I Produits de la tarification	498 157,00	523 285,00	507 192,72	511 904,37	569 857,11
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	8 304,06	18 738,29	36 621,67	46 164,39	17 822,80
Groupe III Produits financiers non encaissables				9 265,96	14 676,25
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	506 461,06	542 023,29	543 814,39	567 334,62	602 356,16

Excédent de l'année en cours 1 180,85 12 786,48 25 379,70 58 357,71 95 844,02

Déficit de l'année en cours

RESULTAT 1 180,85 41 826,27 17 627,42 58 357,71 113 471,44

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20200302-III01ROB-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

BILANS 2015 - 2019 SSIAD INVESTISSEMENT

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
15 Provisions pour risque					
20 Immobilisations incorporelles			10 546,00	1 790,00	3 020,22
21 Immobilisations corporelles	1 566,13		234,98	2 981,37	1 605,36
TOTAL DEPENSES	1 566,13	-	10 780,98	4 771,37	4 625,58

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent année antérieure	19 293,71	21 622,06	40 418,30	30 651,63	32 053,11
10 Apports dotations réserves					1 407,62
21 Immobilisations corporelles	3 894,48	17 465,93			
28 Dotations aux amortissements		1 330,31	1 014,31	6 172,85	7 331,09
TOTAL RECETTES	3 894,48	18 796,24	1 014,31	6 172,85	8 738,71

Excédent de l'année en cours 2 328,35 18 796,24 1 401,48 4 113,13
 Déficit de l'année en cours 9 766,67

RESULTAT 21 622,06 40 418,30 30 651,63 32 053,11 36 166,24

Accusé de réception en préfecture 062-266205160-20200302-III01ROB-DE Date de télétransmission : 03/03/2020 Date de réception préfecture : 03/03/2020
